

Nom Prénom

Lieu et date.....

Adresse personnelle

à Monsieur l'Inspecteur d'académie de Tarn-et-Garonne
Directeur départemental des services de l'Education Nationale
12, avenue Charles De Gaulle
82017 MONTAUBAN CEDEX

Objet : demande de recours gracieux concernant le non versement d'indemnités kilométriques

Monsieur l' Inspecteur d'académie,

J'ai été affecté-e à dater duet jusqu'au (voir votre arrêté de mutation) en tant que sur un poste fractionné qui se composait ainsi :

- rattachement administratif : école de rattachement principal (à défaut d'école de rattachement principal, retenir l'école avec la plus forte quotité), quotité et commune de résidence administrative
- autres écoles et quotités
- commune de résidence familiale
- puissance fiscale du véhicule personnel utilisé :

(Exemple :

Rattachement administratif : Ecole xxxxxx (50 %), commune de XXXXXX

Autres écoles : Ecole yyyyyy (25 %), commune de YYYYYY

Ecole zzzzzz (25 %), commune de ZZZZZZ

Commune de résidence familiale :

Puissance fiscale du véhicule personnel utilisé : 5 cv et moins / 6 et 7 cv / 8 cv et plus.

Faire pareil pour chaque année qui serait concernée en remontant au maximum à septembre 2005.

Sont donc concernées les années scolaires : 2005 / 2006 ; 2006 / 2007 ; 2007 / 2008 ; et l'année actuelle 2008 / 2009.)

Je constate que je n'ai perçu aucune indemnité lorsque je me suis déplacé-e de mon école de rattachement principal pour rejoindre mon / mes autre(s) lieux d'affectation situé(s) à la fois hors de la commune de résidence administrative et hors de la commune de ma résidence familiale.

Pourtant, les décrets 90-437 du 28 mai 1990 et 2006-781 du 3 juillet 2006 indiquent qu'un agent se trouvant précisément dans ce cas peut prétendre à un remboursement de ses frais de déplacement. Le récent jugement du tribunal administratif de Pau précise que ces agents doivent être regardés comme " effectuant des déplacements temporaires (...) leur ouvrant droit au remboursement de leurs frais de transport et donc au versement des indemnités kilométriques correspondant à l'utilisation de leur véhicule personnel ".

J'aurais donc dû percevoir des indemnités calculées selon les taux en vigueur et basées sur le kilométrage parcouru et la puissance fiscale du véhicule utilisé durant :

L'année scolaire / pour mes déplacements aller et retour de l'école de à l'école deet à l'école de

L' année scolaire / pour mes déplacements aller et retour de l'école de à l'école deet à l'école de

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de faire procéder aux régularisations nécessaires en me versant le rappel des indemnités kilométriques qui me sont dues.

En vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature :

